



Gazette de la résidence « Les cottages de Cressely »

10 février 2024

Bonjour

Voici la gazette de la résidence de ce mois (pour simplifier la lecture, les évolutions depuis la gazette du mois précédent ont été surlignées en jaune). Vous pouvez la retrouver (et plein d'autres informations) sur le site Web de la Résidence <http://www.lescottagesdecressely.fr> (voir aussi QR ci-dessous)



Travaux et actions terminés :

- Suite à un problème de fuite dans un garage de P5, le conseil syndical a fait intervenir (courant Janvier) la société DIDIER pour remplacer 3 plaques de toit ondulées et ainsi faire démousser une noue en zinc le long de la maison située au N°64 (cause d'infiltration d'eau).



- Le contrôle annuel du réseau d'assainissement des eaux (usées et pluie) de notre résidence a été réalisé par la société Sicre Lemaire le 07/02/2024 (pour rappel : curage complet tous les 3 ans réalisé en 2023).

Travaux et actions en cours :

- Comme voté lors de l'AG 2023, les travaux liés à la résolutions N°31 (pose d'un panneau d'interdiction de stationner sur l'emplacement de parking réservé pour l'entreprise en charge des espaces Verts) vont être lancés très prochainement (devis validés et signés par le Syndic).

Travaux et actions à venir prochainement :

- Remplacement des portes des édicules « gaz » de l'ensemble de la résidence (résolution N°17 de l'AG 2022) → En attente de la livraison des portes (début de l'opération prévue par la société GB entreprise fin mars 2024)



Gazette de la résidence « Les cottages de Cressely »

10 février 2024

Travaux et actions en attente :

Informations diverses :

- **AG 2024** : les AG (placettes et Résidence) auront lieu **le mercredi 15 mai 2024 à partir de 17H30**. Les propositions de résolutions devront être envoyées à Hello Syndic (avec copie au Conseil syndical de préférence) pour le 22 mars au plus tard (courrier d'information Hello syndic à venir)

Pour Rappel :

Une grande partie de l'équipe du conseil syndical actuel (voire la totalité !) prévoit de ne pas se représenter lors de la future AG de l'ASL de 2024.

Il est donc urgent que les copropriétaires qui désirent s'investir dans la gestion de notre résidence se fassent connaître rapidement auprès du CS et du Syndic pour que la transition se fasse dans les meilleures conditions.

Pour rappel : plus il y aura de personnes volontaires et plus la charge de travail sera diluée et facile à absorber et qu'il serait « fortement préférable » qu'il y ait (à minima) un représentant par placette dans le Conseil syndical.

Bonne lecture

Les membres bénévoles du Conseil Syndical

Les membres du CS : Mme M. Michelet (P1) / Mr V. Marly (P1) / Mr T. Huguenin Clément (P4) / Mr R. Bouhala (P4) / Mr Y. Genet (P6) / Mr J. Montagny (P7) / Mr B. Etienne (P7)